



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

8 juillet 2022 – 18 h 30 — Salle le Chêne et l'Olivier – 83250 La Londe les Maures

Avec 48 personnes présentes et représentées, le quorum de 10 % des adhérents étant atteint, l'assemblée générale peut se tenir.

18 h 30 ouverture de l'assemblée générale

1. PRESENTATION DES RAPPORTS

Yassine BEN CHADLI, président de l'association, présente le rapport d'activités.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité des présents et représentés

Yassine BEN CHADLI, président de l'association, présente le rapport financier. Ce dernier est disponible pour tout adhérent qui en fera la demande.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents et représentés

Yassine BEN CHADLI, président de l'association, soumet aux adhérents des modifications du règlement intérieur.

Les modifications du règlement intérieur sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés

2. RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Trois administrateurs étaient sortants cette année :

- Chantal MEYER candidate à sa réélection.
- Christian MONCANY candidat à sa réélection
- Olivier ROUX candidat à sa réélection.

Chloé DESACHY, qui avait fait part de son souhait d'intégrer le conseil d'administration soumet aussi sa candidature aux votes de l'assemblée

Les quatre candidats sont élus à l'unanimité des présents et représentés.

3. INTERVENTION DE M LE MAIRE DE LA LONDE

- **Réinstallation de Naval Group sur le site des Bormettes** : Naval Groupe a annoncé sa décision de réinvestir le site industriel des Bormettes pour y installer un centre de recherche et de développement de drones sous-marins. Cette réouverture du site va s'accompagner d'un réaménagement de la frange littorale entre le port et l'Argentière. Le Maire de la Londe assure que l'ASPTT Voile la Londe aura toute sa place dans ce projet.
- **Installation d'une Webcam tournée vers la mer à la capitainerie**. Le projet est en voie de finalisation.

4. INFORMATIONS DIVERSES

Formalités d'adhésion :

- Celles-ci peuvent se faire par mail ou courrier
- Le règlement se fera préférentiellement par virement, sous réserve de bien identifier en objet du virement le nom de l'adhérent émetteur.

Certificat médical : il est rappelé la nécessité de présenter un certificat médical lors de l'adhésion. Exceptionnellement, celui-ci peut être remplacé par le questionnaire médical prévu par les textes et sous réserve :

- Que l'adhérent présente tous les trois ans un certificat médical
- Que l'adhérent ait adhéré chaque année sans discontinuité, depuis la présentation de son dernier certificat médical.

Embarcations présentes sur le terrain :

- L'amarrage des bateaux est obligatoire. Pour cela les pneus enterrés sont préconisés.
- **L'assurance des embarcations pour les dégâts causés à autrui comme aux autres embarcations est obligatoire.**

Navigation dans le chenal

La navigation dans le chenal est limitée à 5 nœuds. Si cette limitation n'est pas toujours facile à respecter selon les supports de navigation, il est demandé aux adhérents :

- D'être particulièrement vigilants dans les phases de départ et d'approche
- D'attendre d'être hors du chenal pour tenter figures diverses et manœuvres acrobatiques.

Bruit des drisses

Il est demandé aux adhérents de frapper leurs drisses en les éloignant du mât, de manière à ce qu'elles ne tapent pas sur ces derniers les jours de vent.

La parole est laissée à l'assemblée et les questions suivantes sont mises en discussion.

Q : Certains adhérents s'étonnent que leur embarcation soit déplacée en leur absence.

R : Ces déplacements sont rendus nécessaires pour s'adapter à l'évolution annuelle des embarcations déposées.

Q : Plusieurs adhérents soulignent l'intérêt de la pose des ganivelles délimitant l'espace réservé au club mais regrettent l'absence d'un portillon

R : le CA précise qu'un portillon n'est pas d'actualité afin de bien matérialiser l'espace de nos activités..

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est clôturée à 19 h 45.

Le Président

Yassine BEN CHADLI



Le Secrétaire

Olivier ARNAUD

